

SECTION 3

Comment utiliser ces directives



Introduction

Le but principal de ces *Directives concernant la préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (Directives)* est d'aider les pays à préparer ou à mettre à jour leurs Stratégies et plans d'action nationaux en tenant pleinement compte des dispositions du *Plan d'action mondial*.

Le travail précédent, dans le cadre de la Stratégie mondiale, comprenait la préparation d'une série de directives, y compris les *Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national*. Les *Lignes directrices principales* ont été élaborées pour aider les pays à établir leurs Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques et à préparer les plans de gestion nationaux dans le cadre de la Stratégie mondiale. Cette approche a fait ses preuves. Cependant, la Stratégie mondiale a été à présent remplacée par le *Plan d'action mondial* qui a soulevé de nouvelles questions devant être abordées au niveau national.

Le *Plan d'action mondial* se base sur les recommandations des 169 Rapports nationaux, des rapports des organisations internationales, d'un certain nombre d'études thématiques et des avis de nombreux experts. Il fournit des suggestions concrètes sur les actions que les pays devraient entreprendre pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques. Le *Plan d'action mondial* est un engagement à l'échelle mondiale qui demande des actions considérables aux niveaux national et sous-national, en accord avec les besoins et les priorités du niveau local. Les *Directives* ont été conçues pour aider les pays à évaluer le rôle potentiel du *Plan d'action mondial* en tant que cadre des efforts des pays dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux devrait développer les informations, les conclusions et les priorités présentées dans les Rapports nationaux.

Les *Directives* sont prévues pour aider les pays à identifier les aspects prioritaires du *Plan d'action mondial* en tant que base pour la planification nationale. Elles ont été préparées en reconnaissant que les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques existent déjà dans un certain nombre de pays et que, dans ce cas, il faudra les évaluer et les mettre à jour pour tenir compte du *Plan d'action mondial*.

Les Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques, les Comités consultatifs nationaux pour les ressources zoogénétiques et les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques trouveront probablement les *Directives* particulièrement utiles. Elles devraient être également utiles aux organisations non gouvernementales engagées dans l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques.

Les *Directives* insistent sur le besoin de mettre à jour les données et les informations nécessaires à renforcer la planification et la mise en œuvre en cours, en vue de veiller à ce que les interventions nationales, régionales et mondiales aient le meilleur impact possible



en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement rural, et de gestion de l'érosion des ressources zoogénétiques.

Les *Directives* fournissent une approche pratique pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques, en signalant à l'utilisateur comment entreprendre, mettre en place et compléter le processus de planification. Cette approche se termine par l'approbation du plan par le gouvernement. Les utilisateurs sont encouragés à examiner les *Directives* dans leur ensemble afin de comprendre les différentes phases de travail qui sont nécessaires.

L'orientation technique sur les aspects spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques n'est pas incluse dans les *Directives*. La FAO a préparé des directives techniques sur ces questions - disponibles dans la bibliothèque du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) - et s'occupe à présent de leur mise à jour.

LES NEUF PHASES DE TRAVAIL

Les *Directives* sont divisées en neuf sections qui correspondent à neuf phases de travail. Les phases sont décrites dans le diagramme.

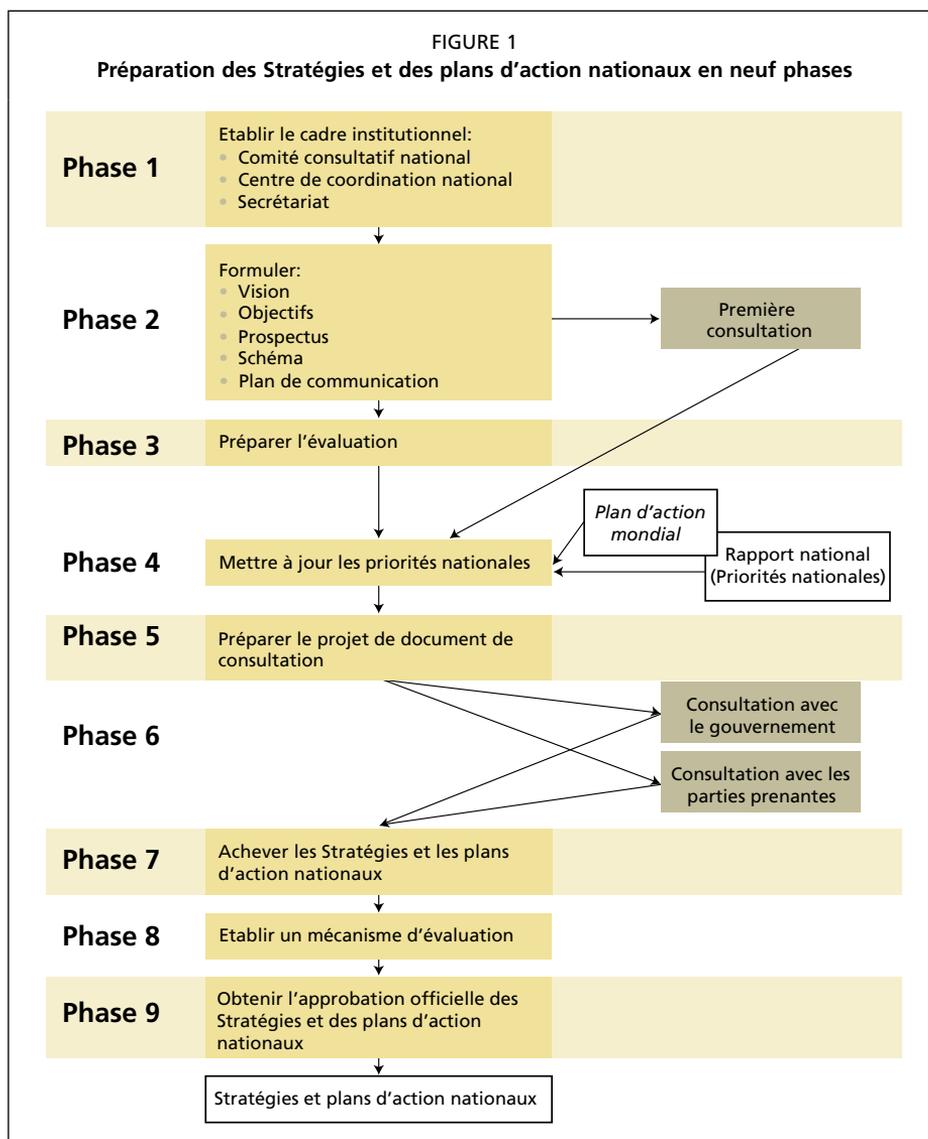
Phase 1. On présente ici des recommandations sur les arrangements institutionnels utiles pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. L'établissement ou le maintien d'un Comité consultatif national composé de plusieurs parties prenantes pour la supervision et la coordination des activités préparatoires est fortement recommandé, ainsi que l'établissement ou le maintien d'un Centre de coordination national pour les fonctions de secrétariat à entreprendre au cours du processus préparatoire et pour le soutien à offrir au cours de la mise en œuvre.

Phase 2. Il est recommandé au Comité consultatif national de préparer une vision nationale et les objectifs nationaux pour les ressources zoogénétiques lors de cette phase préliminaire du processus préparatoire. La préparation d'un prospectus décrivant les raisons du besoin d'établir des Stratégies et des plans d'action nationaux et exposant brièvement le processus préparatoire est conseillée en tant que moyen visant à faciliter une première communication avec les hauts fonctionnaires gouvernementaux et les parties prenantes, et pour demander leur soutien. L'élaboration d'un plan de communication et d'un schéma pour les Stratégies et les plans d'action nationaux est recommandée.

Phase 3. Il est recommandé de dresser une compilation des données de base nécessaires à soutenir la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Cette compilation comprendra des informations sur: les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques; les demandes et les tendances relatives aux produits d'origine animale; les menaces aux ressources zoogénétiques; et les stratégies, les plans, les législations et les politiques sur la biodiversité de l'agriculture à l'échelle internationale. Si les informations ne sont disponibles dans aucun de ces domaines, des évaluations sont recommandées pour combler ces lacunes. Vous trouverez des suggestions détaillées pour la conduite des évaluations conseillées à l'annexe 1.

Phase 4. Dans cette phase, on propose une approche visant à identifier ou à mettre à jour les priorités stratégiques et les actions au niveau national. Il est recommandé d'utiliser toutes les sources disponibles, en particulier: les Rapports nationaux; les stratégies et les plans nationaux actuels, les évaluations et les rapports d'experts; le *Plan d'action mondial*;





et les éléments acquis lors des processus de consultation avec les parties prenantes. On propose une méthodologie détaillée qui met l'accent sur l'utilisation d'un cadre comprenant les Domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.

Phase 5. Il est recommandé de préparer un projet de document de consultation en tant qu'étape cruciale du processus préparatoire, et des suggestions sont fournies sur le contenu de ce document. Des conseils sur la rédaction du document de consultation sont également fournis.

Phase 6. On présente plusieurs principes directeurs pour les consultations des parties prenantes. Le but est de garantir la participation complète et efficace du gouvernement et des autres parties prenantes principales, notamment les communautés locales et indigènes.



Phase 7. Il est recommandé au Comité consultatif national, après avoir terminé le processus de consultation, de préparer un premier projet complet de Stratégie nationale et de plan d'action comprenant la vision, les objectifs, les priorités stratégiques et la composante du plan d'action. Une méthodologie pour la préparation de la composante du plan d'action est incluse.

Phase 8. Il est recommandé d'établir un mécanisme d'évaluation des Stratégies et des plans d'action nationaux. L'accent est mis sur l'importance des examens intérimaires et de l'établissement de rapports réguliers. Un programme pour les examens et l'établissement des rapports est proposé.

Phase 9. Il est recommandé que les Stratégies et les plans d'action nationaux soient officiellement approuvés par le gouvernement et par les principales parties prenantes. Il est également recommandé que le processus d'approbation soit utilisé pour sensibiliser le public sur les Stratégies et les plans d'action nationaux et sur les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

A l'**annexe 1**, on trouvera des conseils détaillés concernant la préparation des trois évaluations de base recommandées.

A l'**annexe 2**, on présente un schéma explicatif pour les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

A l'**annexe 3**, on trouvera des suggestions sur la création et la gestion des groupes d'experts.

A l'**annexe 4**, on présente quelques suggestions d'ordre général (ce qui est à faire et à ne pas faire) sur la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.

